



Affiché le 11 Juillet 2022

ID: 022-200067981-20220707-MP2022\_07\_020-AR

## DECISION DU PRESIDENT 07 JUILLET 2022

## DECISION MP2022-07-020: ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION DES SOLS DU SITE DE CADOLAN - GUINGAMP

Une consultation de travaux pour la réhabilitation des sols du site de Cadolan à Guingamp, a été lancée avec une publication sur le profil acheteur de l'agglomération le 6 mai 2022 et dans un journal d'annonces légales le 10 mai 2022. Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché est décomposé en 2 tranches dont les estimations financières du maître d'œuvre INOVADIA sont les suivantes :

	Estimation solution de base	Estimation solution variante
Tranche ferme : Travaux de dépollution de la Vallée de Cadolan	290 425 € HT	233 925 € HT
Tranche optionnelle n°1 : Gestion du risque amiante (sous-section 4 travaux)	10 900 € HT	10 900 € HT

Les variantes à l'initiative des candidats sont autorisées uniquement pour le traitement des sols sur site : la variante portera sur une solution plus économique et écologique notamment sur les conditions de transport et de traitement des terres polluées (possibilité de mettre à disposition des champs pour traiter les déchets sur site).

6 offres (3 offres de base et 3 offres variante) ont été réceptionnées dans le délai de remise des offres, qui était au 14 juin 2022 à 12h.

Vu la Commission MAPA réunie le 5 juillet 2022, qui a émis un avis favorable sur le rapport d'analyse des offres,

Vu la délibération n°DEL2021-03-032 du Conseil d'Agglomération en séance du 23 mars 2021, déléguant au Président pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accordscadres, d'un montant inférieur aux seuils de procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget.

Considérant ces éléments, le Président décide :

 D'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse, qui sont celle du soumissionnaire désigné ci-après :



Envoyé en préfecture le 11/07/2022 Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le 11 Juillet 2022

ID: 022-200067981-20220707-MP2022\_07\_020-AR

Lot unique	Montant total: 185 359,30 euros HT, soit 222 430.80 € TTC décomposé de la manière suivante:  - Tranche ferme: 178 774,50€ HT  - Tranche optionnelle: 6 584,80 € HT				
SOLREM – Offre variante	La Haye de Pan	35170	BRUZ	,	

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits Pour copie conforme

Le Président, Vincent LE MEAUX